

Compostage : l'Agglo vous aide

Environnement

Depuis 2011, la CAGSC met gratuitement à la disposition des administrés des composteurs domestiques.

A cet effet, notre service environnement propose régulièrement des animations afin de sensibiliser chacun.

Rappelons que le compostage consiste à transformer les déchets provenant de la maison et du jardin pour en faire un engrais naturel qui s'apparente à l'humus : le compost.

Pourquoi composter ?

- Contribuer à la réduction du volume de ses déchets ;
- Valoriser ses déchets biodégradables ;
- Agir en faveur de la préservation de notre environnement ;
- Fournir à son jardin et à ses plantes, les besoins essentiels à leur bon développement grâce au compost.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- Être résident de la Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe.
- Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



Composte



Déchets acceptables dans un bac de compostage



Le Résultat du Compostage